



TAYEB LOUH : «ZEGHMATI A ANNULÉ LE MANDAT D'ARRÊT DE CHAKIB KHALIL»

Page 3

LE JEUNE

N° 7114 – lundi 11 Octobre 2021

INDÉPENDANT

www.jeune-independent.net

direction@jeune-independent.net

Sa gestion confiée à la FAF

SEBGAG LIMOGÉ LE DIRECTEUR
DU STADE TCHAKER

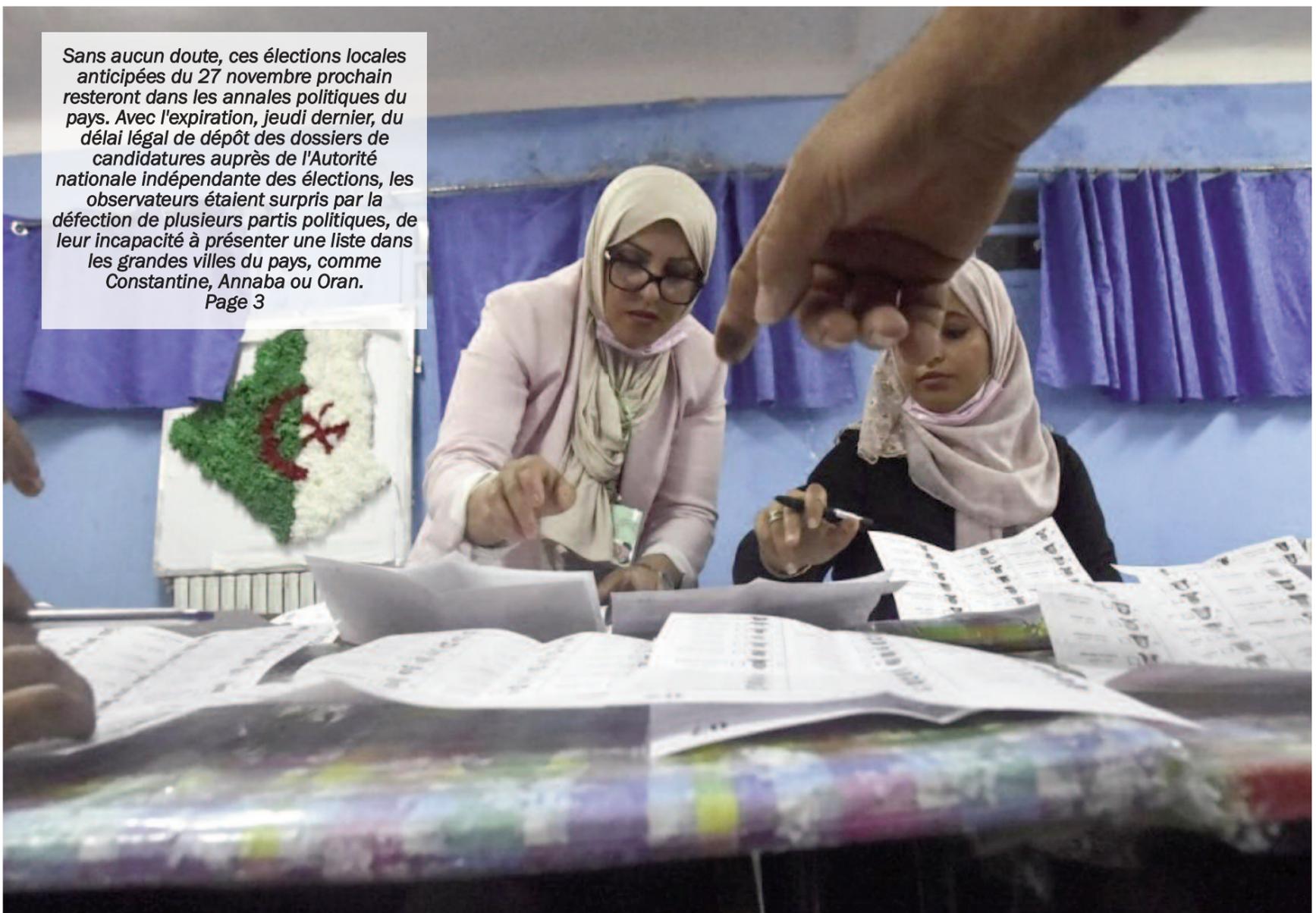
Page 16

CANDIDATURES AUX ÉLECTIONS LOCALES

DES SURPRISES ET DES DÉFECTIONS

Sans aucun doute, ces élections locales anticipées du 27 novembre prochain resteront dans les annales politiques du pays. Avec l'expiration, jeudi dernier, du délai légal de dépôt des dossiers de candidatures auprès de l'Autorité nationale indépendante des élections, les observateurs étaient surpris par la défection de plusieurs partis politiques, de leur incapacité à présenter une liste dans les grandes villes du pays, comme Constantine, Annaba ou Oran.

Page 3



UNIVERSITÉ

Cap sur la réforme des programmes pédagogiques

Page 2

CAMPAGNE DE REBOISEMENT

Blida s'apprête à renouveler ses forêts incendiées

Page 4

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

10,2 millions d'Algériens ont reçu au moins une dose

Page 16

Signature d'une convention entre Algerac et le Cerefe

UNE CONVENTION de coopération portant sur le développement et le renforcement de l'infrastructure de qualité dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique a été signée dimanche à Alger entre le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (CEREFE) et l'Organisme algérien d'accréditation (Algerac).

Paraphée par le Directeur général d'Algerac, Nourredine Boudissa et le Commissaire du CEREFE, Noureddine Yasaa, cette convention s'inscrit dans le cadre des engagements des pouvoirs publics et la politique nationale de développement des énergies renouvelables pour l'amélioration des performances énergétiques.

A l'issue de la cérémonie de signature de cette convention, les deux parties ont convenu de conjuguer leurs efforts pour créer une véritable synergie visant la promotion de l'assurance qualité des produits et services, afin d'accompagner la durabilité des investissements engagés dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Ce qui contribuerait à la préservation des intérêts de l'économie nationale ainsi que du consommateur final en mettant en œuvre les outils de garantie nécessaire.

Le CEREFE et ALGERAC œuvrent dans le cadre de cette convention pour initier et accompagner les laboratoires d'analyse et les organismes de contrôle et d'inspection dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans un processus d'accréditation, identifier les besoins et élaborer un répertoire national des organismes d'évaluation de la conformité relevant du secteur. Ils travailleront ensemble pour la mise en place de procédures de contrôle qualité des systèmes à énergies renouvelables et d'efficacité énergétique et pour également la promotion de la culture qualité à travers l'organisation conjointe de séminaires, programmes de formation et journées d'études en rapport avec les énergies renouvelables.

M. Boudissa a souligné l'engagement d'Algerac d'accompagner les institutions relevant du secteur des énergies renouvelables pour qu'elles soient accréditées selon des références internationales, ce qui permettra également à l'Algérie de se doter de moyens de régulation et de contrôle efficace pour pouvoir garantir la qualité des produits importés et ceux fabriqués localement.

Il a indiqué que 4 laboratoires de contrôle de la qualité des équipements et de la chaîne de valeur dans les énergies renouvelables seront réceptionnés en 2022.

De son côté, M. Yasaa a précisé que cette convention contribuera amplement à promouvoir la qualité des équipements et des installations relevant du secteur des énergies renouvelables, ainsi que l'accompagnement des laboratoires dans le processus d'accréditation. "Nous allons travailler avec l'Algerac pour élargir le nombre de laboratoires pour couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique", a-t-il souligné. **M. B.**

UNIVERSITÉ

Cap sur la réforme profonde des programmes pédagogiques

Pour être en diapason du développement et de la réalité de l'environnement socio-économique du pays, l'université algérienne doit former selon les besoins. Les réformes profondes et progressives sont engagées par le département de l'Enseignement supérieur pour améliorer la qualité de la formation et de la recherche, qui devront être au service du développement socio-économique du pays. C'est ce qu'a affirmé Boualem Saïdani, directeur général des enseignements et de la formation supérieure au ministère de l'Enseignement supérieur.



L'université algérienne doit former utile et, surtout, en fonction des besoins du marché de l'emploi. Pour cela, le secteur s'est engagé dans des réformes profondes, de manière progressive, à même de répondre aux besoins du développement socio-économique du pays, selon les affirmations du directeur général des enseignements et de la formation supérieure au ministère de l'Enseignement supérieur, qui a souligné la nécessité de «former utile». Hier sur les ondes de la radio Chaîne 3, il a souligné l'importance de mettre la formation «en parfaite adéquation avec les besoins du marché», signalant le fait que le département de l'Enseignement supérieur ait engagé la réforme des programmes pédagogiques. «Le gouvernement a, dans sa feuille de route et son programme de travail, la révision de la carte de l'enseignement universitaire. Il va y avoir un contrat de performance entre le ministère de l'Enseignement supérieur et chaque établissement sous sa tutelle afin de revoir toutes les offres de formation et mettre ainsi à jour les programmes pédagogiques. Il y a lieu de former utile et en fonction des besoins socio-économiques», a indiqué Boualem Saïdani, lequel

a signalé que les formations devront être adaptées en fonction de l'environnement socio-économique de chaque ville universitaire. Les formations devront aussi être revues et adaptées en fonction du développement enregistré de par le monde, et ce pour ne pas être à la traîne. Selon lui, les métiers évoluent et beaucoup vont disparaître dans quelques années. «Il y a extinction de certains métiers. A l'horizon 2050, 80% de ceux connus aujourd'hui vont disparaître. Il faut absolument s'adapter au changement. «Dans un avenir proche, tous les véhicules vont être dotés de moteurs électriques. Il faut donc se préparer», a ajouté le même responsable, qui souligne le rôle de l'université dans le développement du pays. Il a évoqué dans ce sens le message du président de la République à l'occasion de la reprise, hier, des cours en présentiel à l'université. Abdelmadjid Tebboune a mis l'accent sur «la nécessité de diriger l'université en véritable locomotive de développement du pays, qui passe essentiellement par la maîtrise de la connaissance et de la technologie». Raison pour laquelle l'intervenant a insisté sur la nécessité d'adapter l'en-

semble des programmes pédagogiques. «Nous allons les mettre à jour par rapport aux innovations de la science. Même les futurs campus universitaires vont être de véritables technopoles», a-t-il indiqué, citant l'exemple de celui de Sidi Abdellah. L'invité de la rédaction de la radio a également signalé la prise en charge, par l'université, de trois axes stratégiques. Il s'agit de la sécurité alimentaire, de la sécurité énergétique et de la sécurité environnementale. «Tous ces enjeux sont visés à travers le lancement de l'Ecole nationale supérieure dédiée aux énergies renouvelables à Batna, la création d'une école nationale supérieure dédiée à l'informatique et au numérique à Béjaïa, outre le futur projet de lancement d'écoles pour l'agriculture saharienne», a-t-il indiqué. La formation en doctorat sera aussi revue, selon l'intervenant qui affirme qu'«à partir de cette année, la formation doctorale ne sera plus une formation aléatoire et théorique. Elle sera essentiellement à vocation appliquée, et toute offre de formation sera adossée à un laboratoire de recherche avec un projet de recherche qui va servir le développement du pays».

Lilia Aït Akli

RENTÉE UNIVERSITAIRE À MÉDÉA

L'université doit accompagner la dynamique du développement

LE COUP d'envoi de la nouvelle année universitaire 2021/2022 a été donné hier par le wali de Médéa, Djahid Mous, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à la grande salle de conférences du pôle universitaire et en présence du corps enseignant, des étudiants et de nombreux invités.

Au cours de son intervention prononcée à l'occasion de la cérémonie marquant la rentrée solennelle de l'année universitaire 2021/2022, M. Bouarouri Djaafar, nouveau recteur, a explicité les grandes lignes de la feuille de route de l'université, notamment l'ouverture de l'établissement sur son environnement économique et sociale afin de s'inscrire dans la dynamique de développement de la région.

Le recteur annoncera également l'ouverture de 2 nouveaux laboratoires et la réception prochaine d'un laboratoire anti-covid, le recrutement de 14 enseignants de différents rangs et le lancement

de 2 revues, dont l'une qui sera spécialisée dans la publication des thèses de doctorat, l'autre, les publications des enseignants, sous la houlette du rectorat. Dans son allocution, le wali a annoncé que l'université Yahia Farès sera renforcée dans un proche avenir par la réalisation d'un nouveau pôle universitaire de 6.000 places pédagogiques et d'une résidence de 2 000 lits à Ouzera qui sera mise en service très prochainement.

Rappelons que l'ouverture de la résidence de 2 000 lits à Ouzera devra permettre d'accueillir les étudiantes des cités universitaires de jeunes filles Wahiba Kebaili de M'Salla et Zerouak de Médéa dont l'évacuation permettra de transférer les étudiants de la cité universitaire garçons Hassan Benmouloud dont la fermeture a été décidée par le ministre de l'enseignement supérieur lors de sa dernière visite effectuée en mars dans la wilaya de Médéa.

De Médéa, Nabil B.

CANDIDATURES AUX ÉLECTIONS LOCALES

Des surprises et des défections

Sans aucun doute, ces élections locales anticipées du 27 novembre prochain resteront dans les annales politiques du pays. Avec l'expiration, jeudi dernier, du délai légal de dépôt des dossiers de candidatures auprès de l'Autorité nationale indépendante des élections, les observateurs étaient surpris par la défection de plusieurs partis politiques, de leur incapacité à présenter une liste dans les grandes villes du pays, comme Constantine, Annaba ou Oran.

De plus, des formations qui s'enorgueillissent d'être les plus puissantes organisations politiques depuis le début du multipartisme, d'être toujours présentes dans les 1 541 communes et la totalité des wilayas, comme le FLN, le RND ou le MSP, sont absentes dans des centaines de villes et localités.

Pire, une quinzaine de localités n'ont pas de listes faute de candidats, et la loi elle-même n'a pas prévu une telle éventualité inédite. A cela, il faut s'attendre à une «fetwa» politique de la part des autorités ou de l'ANIE pour l'annulation ou pas de ce vote dans ces wilayas ou son ajournement à une date ultérieure.

Pour la première fois depuis l'indépendance, le FLN, l'ancien parti toujours au pouvoir et toujours majoritaire (sauf lors des élections locales de juin 1990), sera absent dans plus de 200 APC et 3 APW. Ainsi, le parti de Baâdji, grand vainqueur des dernières législatives, devra faire l'impasse sur des chefs-lieux de wilaya, de grandes agglomérations urbaines, qui ont toujours été un fief du parti. En effet, le FLN sera absent à Constantine, à Annaba, à Djelfa et à Tlemcen.

Pis encore, certaines grandes daïras, toujours acquises au vieux parti, ne voteront pas FLN, et ce en raison de l'absence d'une liste de ce parti. Même chose pour le MSP qui a choisi à contrecœur d'être présent dans la moitié des APC, soit plus de 700 communes, alors



que son leader se targuait de posséder une base militante sur tout le territoire national. Le RND a, lui aussi, vécu les mêmes échecs en étant incapable d'être présent dans toutes les communes. Le Front des forces socialistes (FFS) n'a pu présenter de candidats que dans 23 wilayas, mais dans moins de 300 communes. Il a fait même défection dans des localités pourtant historiquement acquises, comme à Béjaïa et à Tizi Ouzou. Pour les responsables des partis politiques, il existe diverses raisons à cette situation. D'abord, l'impossibilité de confectionner facilement des listes à cause des exigences de la loi électorale, ensuite, il y a l'invalidation des dossiers des candidats à cause de la non-conformité des souscriptions d'électeurs, et enfin,

l'obligation de parité hommes-femmes, impossible à réaliser dans certaines régions rurales, reculées et enclavées.

Les difficultés étaient réelles. Depuis des semaines, des partis politiques ont réclamé auprès de l'ANIE des dérogations ou des exceptions pour faire face à ces difficultés, afin de leur permettre de faciliter leurs préparatifs et confectionner des listes. Sur ce point, on pointe du doigt les récents amendements de la loi électorale, notamment son article 316, qui fixe un seuil de parrainage des électeurs à 25 000 signatures individuelles, à recueillir dans au moins 23 wilayas. De plus, il arrive que le nombre de signatures des électeurs soit fixé à 35 pour chaque candidat, une obligation impossible à satisfaire dans certaines

localités où ce nombre de parrainage est équivalent à celui des électeurs inscrits sur le fichier électoral.

Si l'ANIE dispose, maintenant, d'une semaine pour traiter tous les dossiers et tous les recours possibles, ces données ne devraient pas changer ce premier bilan assez surprenant. Certains partis craignent même que l'ANIE invalide des listes en raison du non-respect du nombre de parrainages ou de double signature, voire du non-respect de la parité hommes-femmes.

Pour certains observateurs, c'est également une source d'inquiétude, d'autant que le taux de participation des dernières élections législatives anticipées a connu un taux historiquement bas (23,2%).

Mohamed Kouini

Le FLN en déperdition à Annaba

SELON toute vraisemblance, plus rien ne sera comme avant. Les prochaines échéances électorales du 27 novembre prochain indiquent que le parti FLN ne sera pas en gouvernance dans au moins quatre grandes communes de la wilaya d'Annaba. Il s'agit, en autres, d'Annaba-ville, d'El-Bouni, la plus grande localité de la wilaya d'Annaba comptant seize localités, et de deux autres communes à caractère agricole, El-Eulma et El Chorfa.

Selon les candidats du FLN inscrits pour les prochaines joutes électorales, la décision de leur mise à l'écart a été décidée, dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, par le représentant de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) de la wilaya d'Annaba. La raison du rejet des listes FLN, comme invoquée par le représentant de l'ANIE, est le dépassement du délai et le manque de centaines de formulaires de souscription de signatures exigées.

Un délai a été accordé à l'ex-parti unique pour combler le manque jusqu'à une heure tardive de la nuit, en vain. Ainsi, c'est la deuxième fois que le FLN aura perdu le contrôle de ces quatre grandes agglomérations de la wilaya d'Annaba, après sa défaite avec le FIS en 1992. La déception était

perceptible sur tous les visages des militants du FLN, habitués, dans un passé récent, à être secourus, à chaque fois, par l'administration locale. Ainsi, désormais, les quatre communes pour lesquelles le FLN a été mis hors course pour les élections locales du 27 novembre sont soumises par le scrutin populaire aux partis du MSP, RND, Justice et Développement, Rassemblement AMEL, le Front El-Moustakbel, El-Fajr El-Jadid et TAJ. Plusieurs citoyens rencontrés et interrogés par le *Jeune Indépendant* pensent qu'il est tout à fait logique que le FLN ait perdu ses assises populaires, de même pour le RND. Ce sont deux partis politiques responsables de la crise économique de l'Algérie.

Reste à savoir avec quel taux de participation ces élections vont se tenir. Y aura-t-il la même absence populaire que lors des élections législatives du 12 décembre dernier ? Pour rappel, Annaba avait connu, lors des élections législatives, un taux de participation à hauteur de 21,91%, ce qui signifie que le corps électoral annabi a véritablement boudé les élections, même si l'ANIE avait prolongé d'une heure la clôture des bureaux de vote. En effet, seulement un quart de la population

inscrite sur les registres de vote avait répondu à l'appel.

Une fois encore, le nouveau tacticien des opérations de vote, en l'occurrence le MSP, avait commencé sa précampagne électorale en faisant du porte-à-porte, axant sa campagne de sensibilisation dans le corps des enseignants mais aussi dans le milieu industriel de la Coquette. Pour plusieurs politologues, les élections locales sont plus importantes que les législatives «car c'est là, à cet endroit, que se jouent les destinées des peuples». Entre un FLN agonisant et un parti politique à tendance islamiste renaissant, l'Algérien reste toujours hésitant.

Le président Abdelmadjid Tebboune, lors de son interview avec la chaîne de télévision El-Djazira, avait déclaré que «l'islamisme d'aujourd'hui n'a rien à voir avec celui qu'a connu l'Algérie d'hier». Selon une figure locale à Annaba, versée dans la politique et FLNiste de surcroît : «Malgré les rumeurs qui ont fait leur bonhomme de chemin, faisant croire que le FLN allait encore une fois sortir victorieux, il est évident que le plus vieux parti du pays n'aura plus son mot à dire, du moins pendant cinq ans».

Nabil Chaoui

TAYEB LOUH :

«Zeghmati a annulé le mandat d'arrêt de Chakib Khalil»

LE PROCÈS tant attendu de l'ancien ministre de la justice et garde des sceaux Tayeb Louh et de l'ancien inspecteur général de la tutelle Ben Hachem Tayeb et de Said Bouteflika ainsi que des ex-cadres dont des magistrats, impliqués pour trafic d'influence et partialité s'est ouvert hier au tribunal criminel d'Alger de la première instance judiciaire de Dar El Beida. L'ancien ministre de la Justice Tayeb Louh a dressé un dur réquisitoire contre son successeur Belkacem Zeghmati en déclarant au président du tribunal criminel d'Alger que ce dernier est derrière tous les maux ayant bouleversé le secteur de la justice. Le ministre incarcéré a estimé que Belkacem Zeghmati devait être à ses côtés au box des accusés pour répondre des graves accusations portées à son encontre. «Lorsque j'étais à la tête du secteur, Belkacem Zeghmati est venu me dire qu'il a commis une erreur dans le dossier de Chakib Khalil et m'a dit qu'il allait corriger cette bavure en collaboration avec le juge d'instruction. Il a par la suite annulé le mandat d'arrêt international lancé contre l'ancien ministre de l'énergie et des mines»0 Tayeb Louh a clamé haut et fort : «Je recevais les ordres de l'ancien Président de la République Abdelaziz Bouteflika .Said Bouteflika n'a rien à voir dans cette affaire. Il n'a jamais intervenu en faveur d'une personne. Il ne m'a jamais donné des directives pour prononcer des jugements de partialités». Pour sa part l'ancien inspecteur général du ministère de la justice Ben Hachem Tayeb, poursuivi pour trafic d'influence a affirmé au président du tribunal criminel d'Alger : «j'appliquais les directives du ministre de la justice. Ce dernier m'appelait et me donnait des ordres que je transmettais aux cadres et aux magistrats dépendant du département ministériel». A la question de savoir s'il a intervenu en faveur de l'ex-ministre de l'énergie et des mines et de ses enfants, l'ex-patron de l'inspection a répondu : «Je ne connais pas Chakib Khalil. Je ne connais pas ses enfants et j'ai appris la décision du mandat d'arrêt international par le biais de la presse nationale». Interrogé s'il a intervenu en faveur de ces derniers pour une «éventuelle cessation de recherches», l'inculpé a indiqué : «J'ai demandé au juge d'instruction de collaborer avec son collègue du parquet de la République. Le magistrat instructeur m'a dit qu'il s'agit d'une procédure illégale et qu'il ne pouvait pas violer les dispositions stipulées dans le code de procédures pénales». Dans le cadre de la même affaire, le procureur m'a donné le numéro de l'avocat de Chakib Khalil pour le contacter. Il a par ailleurs affirmé au président : «Je n'ai jamais incité les juges pour rendre des jugements de partialités. Je n'ai jamais exercé des pressions sur des magistrats pour falsifier des jugements ou des arrêts». Le mis en cause perd sa ténacité lorsque le président l'a confronté à l'ancien président de la cour d'Alger à savoir Ben Haradj Mokhtar. Ce dernier a pointé un doigt accusateur contre l'ex-inspecteur général de la tutelle Ben Hachem Tayeb : «Ce dernier m'a demandé d'enlever le nom de Haddad Ali de l'arrêt de renvoi rendu par les juges de la chambre d'accusation de la cour d'Alger!».

Redouane Hannachi



SALON INTERNATIONAL DE L'IMMOBILIER, DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

80 exposants prennent part à la 18^e édition

QUELQUE 80 exposants prennent part à la 18^e édition du Salon international de l'immobilier, du bâtiment et des travaux publics «BatiWest 2021», ouvert hier dimanche au centre des conventions Mohamed Benahmed d'Oran.

Au cours d'une rencontre, à l'ouverture de la manifestation, avec les promoteurs immobiliers, le wali Saïd Sayoud a insisté sur l'accompagnement de ses services, dont la direction locale de l'habitat, pour concrétiser différents projets d'habitat, toutes formules confondues, les appelant à respecter le délai de réalisation et à renforcer les chantiers pour un travail en moyenne de trois équipes en 24H/24. Le chef de l'exécutif a insisté également sur l'encouragement des entreprises nationales dans la réalisation des différents programmes d'habitat, surtout les jeunes entreprises, soulignant que toutes les préoccupations des entreprises de réalisation seront prises en charge dont l'accélération de la livraison des permis de construire et le versement des dus dans les délais impartis.

Organisé par l'agence «ACB events.Company», le salon réunit des sociétés nationales spécialisées en immobilier et construction et des entreprises étrangères implantées en Algérie dont celles d'Espagne, de Tunisie, de Turquie, d'Italie, d'Allemagne, du Portugal, en plus de la présence de la Confédération algérienne du patronat, le club des entrepreneurs et industriels de la Mitidja, l'Union des entrepreneurs algériens et la mission commerciale de l'ambassade de Tunisie en Algérie, entre autres.

Le commissaire du salon, Zoubir Ouali, a souligné que ce rendez vous économique constitue un espace de rencontres et d'échange d'expériences entre professionnels de l'immobilier et de l'habitat et permet de lier des relations de partenariat avec des sociétés étrangères participantes.

Des réunions seront organisées en marge de cette manifestation économique entre opérateurs algériens en vue d'encourager le partenariat, à l'initiative de la chambre du commerce et d'industrie de l'Oranie, de même que des journées d'étude sur le secteur de la construction, de l'habitat et des énergies renouvelables en Algérie. Cette manifestation, devenue traditionnelle à Oran, est marquée par l'application du protocole sanitaire de prévention du Covid-19 comportant le port obligatoire du masque de protection, la distanciation entre les personnes et la fourniture de moyens de désinfection.

S. N.

C'est sous le slogan «Nous le plantons et nous le cultivons» que les autorités de la wilaya de Blida préparent, depuis des jours, une opération de reboisement à grande échelle afin de renouveler les espaces forestiers qui ont été touchés par les incendies ces dernières années.



A ce titre, la Conservation des forêts de Blida a tenu des séances de travail avec la Chambre d'agriculture, la Direction de l'environnement, l'entreprise publique d'Etat Mitidja-Hadaik et quelques associations actives dans le domaine environnemental.

La Direction de l'environnement a également organisé une réunion de coordination avec les parties concernées dans le but de réhabiliter les lieux touchés par les incendies, et ce en signant des conventions entre la Direction des forêts et des associations qui souhaitent participer au processus de reboisement dont l'Association des

amis de Chréa, l'Association des clubs verts dans les institutions de jeunesse. La Conservation des forêts a organisé une journée de formation au profit des militants associatifs et bénévoles souhaitant faire du processus de reboisement une réussite, suivie d'accords qui permettent aux associations de participer au processus. C'est dans cette perspective que plusieurs associations, à travers toute la wilaya, ont répondu à l'appel pour cette formation.

A l'instar des autres wilayas, Blida a connu 34 incendies au cours de l'été dernier. La superficie incendiée est de l'ordre d'environ 555 hectares, selon

la Conservation des forêts. Les incendies ont touché des buissons, des bois, des champs, des vergers ainsi que des arbres fruitiers. L'Etat a indemnisé les agriculteurs et les éleveurs dont les biens ont été touchés par des incendies, entraînant la mort de leur bétail et des dommages à leurs arbres, sachant que la région connaît, chaque été, le déclenchement d'incendies, qu'ils soient naturels ou criminels, comme cela s'est produit à Tizi Ouzou récemment.

Depuis plusieurs jours, les responsables de la Conservation des forêts affinent les surfaces brûlées, dont certaines plantations peuvent être vendues aux

enchères publiques, sachant que le processus de reboisement se situe souvent dans des zones forestières qui n'ont pas connu de renouvellement naturel et qui ont été incendiées il y a déjà un an ou plus.

L'opération commencera le 25 octobre, à l'occasion de la Journée nationale de l'arbre, et s'étendra jusqu'au 21 mars. Elle comprendra des campagnes de reboisement à l'occasion de la Journée internationale de la montagne le 11 décembre, la Journée internationale des zones humides le 2 février et la Journée internationale de la diversité biologique le 22 mai.

T. Bouhamidi

LOGEMENTS AADL

Instructions pour l'accélération des travaux des différents chantiers

LE DIRECTEUR général de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL), Fayçal Zitouni, a donné des instructions strictes pour accélérer la cadence de réalisation des différents projets de logement location-vente au niveau national et coordonner avec les différents intervenants, notamment la Sonelgaz en vue de livrer les logements dans leurs délais impartis.

Selon un communiqué de l'AADL, ces instructions ont été données lors des visites effectuées, samedi, par le DG de l'Agence dans plusieurs wilayas, et ce, en exécution des orientations du ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi.

Le DG de l'AADL a inspecté les chantiers des logements location-vente dans les wilayas de Mostaganem et d'Oran. Accompagné du directeur régional d'Oran, il a inspecté les deux projets prêts aux sites des 1.200 logements de Mazagran (Mostaganem) et 1200 logements de Seyada Lahchem (Mostaganem), dont les travaux ont été lancés fin 2020, précise le communiqué.

Après avoir constaté l'état d'avancement des travaux, M. Zitouni «a fermement instruit l'accélération de la cadence des travaux d'aménagement extérieur». Préconisant le travail en équipes, il a insisté sur l'impératif de veiller à la qualité de la réalisation et à la coordination avec les différents intervenants sur les deux chantiers.

Dans le même contexte, M. Zitouni a exhorté les chefs de chantiers à «s'assurer de la qualité des logements et de signaler les réserves rapidement en vue de leur levée par les entreprises réalisatrices».

Le premier responsable de l'AADL s'est également enquis du déroulement des travaux sur le site des 3665 logements AADL au pôle urbain Ahmed Zabana à Messerghine (Oran), qui connaissent «une cadence appréciable».

Donnant des orientations pour l'accélération des travaux, il a appelé au renforcement des chantiers d'aménagement extérieur en main-d'oeuvre et en augmentant les heures de travail.

Tout en faisant obligation à l'entreprise de réalisation chargée du réservoir d'eau de travailler en équipes, M. Zitouni a mis en

avant l'impératif de coordonner avec la Sonelgaz en vue d'éviter tout retard.

A cet effet, l'entreprise de réalisation a signé un procès-verbal par lequel elle s'engage devant le DG à respecter les délais.

Par ailleurs, M. Zitouni a chargé le directeur adjoint chargé du suivi des projets, en compagnie du directeur régional Annaba, de suivre les chantiers location-vente dans les wilayas d'Annaba et de Guelma et de veiller à l'application des instructions qu'il avait données lors de sa dernière visite aux chantiers AADL 837 logements, 2.500/1026 logements, 2.000 logements, 2.200 logements, 2.800 logements et 1.000 logements.

Selon le communiqué de l'Agence, le DG de l'AADL a en outre effectué une visite dans la wilaya de Guelma, en compagnie du directeur régional, du directeur de l'habitat, de l'urbanisme et de l'architecture et d'un représentant des services des équipements publics, où il a inspecté les chantiers des 1.100 logements Ben Djerrah, le pôle urbain Hadjet El Mankoub, ainsi que le site des 700 logements à Boucheggouf.

H. B.

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Communication

Appel à candidature pour le Prix du Président de la République du journaliste Professionnel

Le Ministère de la Communication annonce le lancement du «**Prix du Président de la République, du Journaliste Professionnel**», organisé dans sa septième édition, pour l'année 2021, sous le thème : «**Les Médias entre la liberté et la responsabilité**», et décerné à l'occasion de la célébration de la **Journée nationale de la Presse le 22 octobre 2021**.

Les principaux objectifs de ce prix institué par le décret présidentiel n°15-133 du 21 mai 2015, en signe de reconnaissance aux valeurs parcours du journaliste algérien, durant la guerre de libération nationale et d'appui aux efforts des professionnels de la presse nationale, sont:

- Encourager et promouvoir la production journalistique nationale sous toutes ses formes ;
- Stimuler l'excellence, la création et la professionnalisation au sein de la presse nationale en instaurant la culture du mérite ;
- Récompenser les meilleures œuvres individuelles ou collectives, ayant trait à la thématique retenue.

Catégories du prix :

- L'information écrite:** la nouvelle de presse, l'article de fond, la critique, l'éditorial, le reportage ou l'enquête publiés par un organe de presse écrite national, public ou privé ;
- L'information télévisuelle:** reportages, enquêtes d'investigation, documentaires, bandes d'actualités filmées ou autre et la séquence (images informatives et audiovisuelles), produite et diffusée par les chaînes de télévision nationales publiques ou privées.
- L'information radiophonique:** émission d'information, reportages, enquêtes et autres, produite et diffusée par les chaînes de radiodiffusion nationales publiques ou privées.
- Presse électronique :** meilleure œuvre d'information diffusée sur le net.
- L'illustration :** photographies, dessins et caricatures de presse publiés par un organe de presse nationale, public ou privé.

Conditions de participation :

- 1- Etre de nationalité Algérienne ;
- 2- Etre âgé de 30 ans, au moins ;
- 3- Justifier de l'exercice continu de la profession dans l'organe de presse depuis, au moins, trois (3) ans ;
- 4- Ne pas être membre du jury ;
- 5- Le candidat peut présenter sa candidature à titre individuel ou collectif.
- 6- **Les lauréats du Prix du Journaliste Professionnel dans ses différentes catégories ne sont pas autorisés à participer au concours pour une durée de trois (3) années.**
- 7- Le candidat n'est autorisé à participer que dans une seule catégorie et par une seule œuvre, à l'exception du prix d'illustration dont le nombre peut atteindre dix (10) exemplaires de photographies, dessins ou caricatures de presse.
- 8- Les œuvres présentées doivent faire l'objet de diffusion ou de publication par un organe de presse national durant la période **Octobre 2020/ Octobre 2021**.

Thème du concours: «Les Médias entre la liberté et la responsabilité»

Les dossiers de participation seront adressés au président du jury du Prix du Président de la République du journaliste professionnel, Ministère de la Communication, avenue des 3 frères Bouaddou, Bir Mourad Rais, Alger.

Par voie postale, le cachet de la poste faisant foi,

Par dépôt au bureau d'ordre général (B.O.G) du Ministère de la communication.

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 16 octobre 2021.

Formulaire de candidature :

Voir le lien de téléchargement à travers le site web du Ministère de la communication: <http://www.ministerecommunication.gov.dz/fr>

Le Jeune Indépendant du 11/10/2021 / ANEP GR 0067

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS WILAYA DE TAMANRASSET
NIF: 408015000011070

2ème AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° 30 /DTP/W1/2021

La Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Tamanrasset lance un appel d'offre pour:

Lot N° 03 : Réalisation des passages submersibles et passages busés sur la route reliant Tinzaouatine et Timiaouine sur 200 km :

Lot N° 03-8 : réalisation des ouvrages busés sur la route reliant Tinzaouatine et Timiaouine du pk 86+500 au pk 88+500.

Les cahiers des charges seront retirés auprès de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Tamanrasset (bureau contentieux) contre paiement d'une somme non remboursable de Trois Mille dinars Algériens (3.000,00 DA) au profit du compte spécial du parc à matériel de la direction des Travaux Publics de Tamanrasset et gratuits pour les entreprises ENSE) et CNAC.

1) CONDITIONS MINIMALES D'ÉLIGIBILITÉ:

Ne sont éligibles au présent appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales que les entreprises satisfaisant obligatoirement aux conditions minimales suivantes:

Pour les Lot : 03-8

Ne sont éligibles au présent appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales que les entreprises satisfaisant obligatoirement aux conditions minimales suivantes:

a/ Capacités professionnelles : les entreprises créées dans le cadre de l'ENSE) ou la CNAC de la wilaya de Tamanrasset dans le domaine des travaux publics ou du bâtiment (1 ère prioritaire) ou les entreprises créées dans le cadre ENSE) ou CNAC des autres wilayas (2 ème prioritaire) ou les entreprises qualifiées en Travaux publics (Activité principale ou secondaire) et classée à la catégorie « une » (1) (3 ème prioritaire).

• La soumission des entreprises or Ense) et Cnac est acceptée en cas d'absence ou de non qualification de ces derniers.

Remarque :

• Les entreprises créées dans le cadre ENSE) et CNAC doivent présenter la décision de création de l'entreprise dans le cadre ENSE) et CNAC spécialisée dans le domaine de travaux publics ou bâtiment et les entreprises qualifiées travaux publics ou bâtiment la catégorie « une » (1) ne peut être attributaire que pour un seul lot au maximum

• Les soumissionnaires qui sont attributaire de deux projets avec la DTP Tamanrasset (avis d'attribution fait fois) sont éliminés.

• Les soumissionnaires qui ont obtenu deux projet avec la DTP Tamanrasset qui n'atteint pas 75% de l'avancement des travaux sont éliminés (justification par une attestation délivrée par le maître de l'ouvrage).

• CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION**1 - Le dossier de candidature (Enveloppe A)**

Une déclaration de candidature paraphée et signée; Une Déclaration de probité paraphée et signée; les Statuts pour les sociétés; les Documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise; Capacités professionnelles: Le certificat de qualification et classification professionnelle; Capacités financières: moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires; Capacités techniques :moyens humains et matériels et références professionnelles.

2 - L'offre technique (Enveloppe B):

Une déclaration à souscrire paraphée et signée; un mémoire technique reprenant la méthodologie du travail à adapter au délai des travaux

Le planning général de réalisations

Le Cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite «lu et accepté».

3 -L'offre financière (Enveloppe C):

• La lettre de soumission dûment remplie, signée et cachetée;

• Le bordereau des prix unitaires (BPU) dûment rempli, signée et cachetée;

• Le détail quantitatif et estimatif (DQE) dûment rempli, signée et cachetée;

3-PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront présentées en Trois (3) enveloppes composant: Dossier de candidature

(Enveloppe A); Offre technique (Enveloppe B) et l'offre financière (enveloppe C), sur lesquelles sera indiqué le nom et la qualité du soumissionnaire.

Les trois enveloppes seront introduites dans une enveloppe extérieure anonyme, ne portant que la mention suivante:

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

2ème AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° 30 /DTP/W1/2021

Lot N° 03 : Réalisation des passages submersibles et passages busés sur la route reliant Tinzaouatine et Timiaouine sur 200 km

Lot N° 03-8 : réalisation des ouvrages busés sur la route reliant Tinzaouatine et Timiaouine du pk 86+500 au pk 88+500.

• Les offres devront être déposées au secrétariat de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Tamanrasset, sis à Matnatat de Tamanrasset.

• Le délai accordé aux soumissionnaires pour préparer leurs offres est de vingt un (21) jours à partir de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse nationale et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

• La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres et l'heure limite de dépôt des offres est fixée à 10h00 de ce même jour.

• L'ouverture des plis sera le même jour de dépôt des offres à (10h30) en séance publique. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

• Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période égale à quatre-vingt-dix (90) jours augmentée par la durée de préparation des offres.

Le Jeune Indépendant du 11/10/2021 / ANEP 2116017664

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Wilaya d'Alger
Circonscription Administrative de Dar El Beida
Commune de Mohammadia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉ MINIMALE

N° 08 /2021

NIF : 4100020001608501028

La commune de Mohammadia lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimale pour l'opération suivante :

- Aménagement Cité 128 Logts Tamaris.

Les entreprises Intéressées par cet avis disposant d'un certificat de qualification et classification professionnelle catégorie **04 ou plus, activité principale bâtiment ou travaux public** ayant déjà réalisé 02 projets dans l'aménagement extérieur dûment justifiés par deux attestations de bonne exécution délivrées et signées par les services contractants pendant les dix dernières années et; peuvent retirer le cahier des charges contre paiement de la somme de **5000,00 DA** au niveau du trésorier communal à partir de la 1ère parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP. Les offres doivent être présentées sous trois enveloppes intégrées dans l'enveloppe extérieure

1ère enveloppe contenant Le dossier de candidature

• la déclaration de candidature, signée et cachetée selon le model dans le cahier de charge.

• La déclaration de probité, signée et cachetée selon le model dans le cahier de charge.

• Les statuts pour les sociétés ;

• Copie de l'attestation justifiant l'accomplissement de la procédure du dépôt légal des comptes sociaux délivrée par les antennes locales du centre national du registre de commerce (pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale).

• une copie de registre de commerce.

• Copie des attestations de mise à jour **CNAS, CASNOS, CACOBATH.**

• carte fiscale avec le numéro d'identification fiscale (NIF) (NIS).

• Copie de l'extrait du casier judiciaire du soumissionnaire.

• Délai d'exécution et planning de travaux avec méthodologie d'exécution.

• Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;

• Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires

1/ **Capacités professionnelles** : une copie du certificat de qualification et classification professionnelles (activité principale en bâtiment ou travaux public Catégorie **04 ou plus**) en cours de validité.

2/ **Capacités financières** : moyens financiers justifiés par les bilans des trois dernières années (2016-2017-2018- ou 2019). Visé par les services des impôts.

3/ **Capacités techniques** : liste des moyens humains et matériels à mettre dans le projet avec justifications (diplômes, CV, attestation nominatives de la sécurité sociale, carte grises accompagnées des assurances, factures) et références professionnelles.

2ème enveloppe contenant l'offre technique.

• Une déclaration à souscrire, signée et cachetée selon le model dans le cahier de charge.

• Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

• le planning et des délais de réalisation des travaux et méthodologie d'exécution.

• Mémoire technique justificatif.

3ème enveloppe contenant l'offre financière.

• La lettre de soumission ; signée et cachetée selon le model dans le cahier de charge.

• Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;

• Le détail quantitatif et estimatif (DQE) ;

L'enveloppe extérieure doit être anonyme et ne portant que les mentions ci-dessous

Commune de mohammadia

Bureau des marchés N°38 /1^{er} Etage

Sis 632 Logements Mohammadia

Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimale N° 08 /2021

- Aménagement Cité 128 Logts Tamaris.

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours à compter de la 1^{ère} parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP

L'offre doit parvenir à la date qui correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres au plus tard à 11 h00,

L'ouverture des plis effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, le dernier jour de la durée de préparation des offres à 11h15 au siège de la commune.

si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est propagée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 3 mois augmenté de durée de préparation des offres à compter de la date de dépôt des offres conformément à l'article 98 et 99 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation du service public.

Le Jeune Indépendant du 11/10/2021 / ANEP 2116017761

DIGNE DES PLUS GRANDES TRILOGIES DE L'HISTOIRE

TYSON FURY, VAINQUEUR PAR KO AU 11^e ROUND FACE À DEONTAY WILDER

Tyson Fury s'est imposé comme le maître incontesté des poids lourds en dominant Deontay Wilder pour la deuxième fois dimanche, à la T-Mobile Arena de Las Vegas. Le Britannique savoure un succès qu'il doit d'abord à son talent hors-norme. Mais s'il a fait un pas de plus dans la légende de son sport, c'est parce qu'il restera le vainqueur de l'un des plus grands combats de l'histoire.

Il a fait le show de bout en bout. Depuis son arrivée sur le ring en costume de centurion avec un casque à crête fourré rouge. Jusqu'à la célébration de sa victoire, à coups de punchlines dont il a le secret. Entre ces deux moments, il y a eu un sacré combat. Du genre de ceux que la mémoire collective n'oubliera jamais. Et c'est peut-être ça, la plus grande victoire de Tyson Fury, au-delà de ce talent inouï qui lui a permis de conserver son titre de champion du monde des poids lourds ou de cette victoire éclatante sur son plus grand rival. "C'était un grand combat ce soir, digne des plus grandes trilogies de l'histoire", a savouré le Britannique. À juste titre. La légende de la boxe s'écrit avec ces combats uniques. Où deux hommes se rendent coups pour coups et vacillent tour à tour. Il y a eu de ça dimanche pour ce troisième acte à la T-Mobile Arena de Las Vegas, après le nul qui les avait séparés en décembre 2018 et la victoire éclatante de Fury en février 2020, qui lui avait permis de ravir la ceinture de champion. Et le mérite n'en revient pas seulement au Mancunien. La lutte aurait pu tourner court quand le Britannique a envoyé Wilder deux fois au tapis dans la troisième reprise. C'était sans compter sur le courage exceptionnel de l'Américain. Il s'est relevé. Il a récupéré. Et il a répondu au "Gypsy King" dès le round suivant en l'expédiant au sol à son tour. Fury n'a pas manqué de lui rendre un hommage mérité. "J'ai été à terre plusieurs fois, j'ai été blessé, Wilder est un puissant puncheur, a-t-il reconnu après sa victoire, sa deuxième en trois confrontations avec l'Américain. C'était un grand combat. Je ne ferai aucune excuse, Wilder est un combattant de haut niveau, il m'a donné du fil à retordre. Je n'ai pas été blessé. Vous êtes touché, vous vous réveillez par terre. Je me suis levé et j'étais très conscient tout le temps. J'étais à un coup de poing de l'assommer pendant tout le combat." C'était aussi l'impression visuelle. Après avoir vacillé dans la quatrième reprise, Fury s'est magnifiquement ressaisi. Le Britannique a repris son destin en main, multipliant les coups pour vaincre enfin la résistance acharnée de Wilder. Il fallait être deux pour rendre ce combat mythique et l'Américain a parfaitement joué son rôle. Avant de rompre dans la 11^e reprise, sur un crochet surpuissant du



"Gypsy King". "Il n'arrêterait pas de se lever, mais c'est cette dernière droite sur le côté de la tête qui l'a terminé", a commenté Fury. C'était le coup de la consécration suprême. L'assaut final d'un combat d'anthologie. "Comme l'a dit le grand John Wayne, je suis fait de fonte et d'acier, bébé !", jubilait le Britannique dans une T-Mobile Arena incandescente. "J'ai été mis à terre deux fois, j'ai eu mal. Wilder est un

gros cogneur. Et c'est un homme dur, que j'ai frappé avec des coups durs. Et mon seigneur, mon sauveur, m'a relevé ce soir pour que je lui rende gloire. Je dis toujours que je suis le meilleur combattant du monde et qu'il est le deuxième meilleur." Cette victoire en a été la preuve la plus éclatante. Elle dit tout du talent exceptionnel de Fury. Mais sa dimension de champion va encore au-delà de ses qualités de

boxeur. Il y a aussi le charisme, symbolisé par ce 10^e round. Quand, dans les cordes, Fury a lancé à Wilder : "Vas-y, tape encore !". Une scène digne de Rocky. Mais en vrai. Un grand moment parmi tant d'autres dans ce combat. Quelques instants plus tard, le Britannique de 33 ans allait porter les boxeurs les plus légendaires de l'histoire.

UN COMBAT DANTESQUE ET LE GYPSY KING RESTE LE ROI

ON s'en souviendra. Parce que c'était un combat magnifique. Et parce qu'il a consacré définitivement le roi des poids lourds. Tyson Fury a écrit un nouveau chapitre de sa fabuleuse histoire dans la nuit de samedi à dimanche à Las Vegas. Il a vacillé dans le 4^e round. Mais le Britannique est resté debout pour imposer sa supériorité à un Deontay Wilder plein de courage et d'abnégation. Vainqueur par KO à la 11^e reprise, le "Gypsy King" a conclu cette lutte d'anthologie de la plus belle de manière. En portant son invincibilité à 32 combats. En dominant Wilder pour la deuxième fois. Et surtout en conservant cette ceinture de champion du monde des poids lourds qui lui va si bien. Il y avait vraiment de quoi s'enflammer dans la T-Mobile

Arena. Même si ce combat aurait pu tourner court quand Fury a expédié Wilder au tapis à deux reprises dans le 3^e round. L'Américain était au bord de la rupture. C'était juste avant qu'il fasse entrer ce combat dans une autre dimension. Contre toute attente, Wilder a immédiatement réagi dans le round suivant en envoyant à son tour le "Gypsy King" au sol dans une ambiance de folie.

UN CROCHET POUR CONCLURE

Mais c'était son baroud d'honneur. A partir du cinquième round, Wilder a subi la domination sans partage de Fury. Plus fort, plus précis, le Britannique n'a jamais desserré l'étreinte. L'Américain a fait ce qu'il pouvait pour rester debout sous la pluie de coups assénés par le natif de

Wythenshawe. Mais plus les rounds avançaient, plus l'issue du combat paraissait inéluctable. Et Wilder a fini par craquer dans le 11^e round en s'écrasant au sol sur un enchaînement monstrueux de Fury, conclu d'un imparable crochet du droit. C'est la plus belle des consécration pour le Britannique. Sa victoire, c'est d'abord celle de ce talent inouï qui lui a permis de dominer sa catégorie. Il n'a peut-être jamais été aussi criant que sur le ring de la T-Mobile Arena. Et s'il manquait encore un petit quelque chose pour que le "Gypsy King" fasse définitivement partie des légendes de son sport, ce combat mythique que personne n'oubliera viendra facilement combler ce vide. Fury est bien le roi de la boxe. Et il mérite plus que jamais cette couronne.

NEWCASTLE

Une shopping-list de folie pour son mercato

Racheté pour près de 350M€, Newcastle est passé dans une autre dimension. Les dirigeants sont désormais au travail pour renforcer l'équipe, et les cibles sont déjà nombreuses.



350 millions d'euros. C'est le prix qu'a dû dépenser le PIF, le Fonds public d'investissement d'Arabie Saoudite, pour racheter Newcastle United à Mike Ashley, désormais ancien propriétaire des Magpies. La nouvelle du rachat du club anglais est en effet tombée jeudi soir, un an et demi après les premières rumeurs en mars 2020. Un rachat qui, de l'autre côté de la Manche, ne fait pas l'unanimité voire pas du tout puisque les dix-neuf autres clubs de Premier League sont révoltés comme l'expliquait ce samedi la presse locale. Toujours est-il que le rachat est désormais officiel et que même si les écuries anglaises veulent une réunion d'urgence la semaine prochaine, il ne sera pas annulé. De leur côté, les nouveaux dirigeants des Magpies sont

déjà au travail, et le Telegraph donnait déjà une estimation de la prochaine enveloppe pour le mercato hivernal : 220 millions d'euros ! Avec autant de millions, Newcastle pourrait donc faire quelques folies dès le mois de janvier, et les cibles ne manquent pas ces dernières heures. Toujours d'après le média britannique cité précédemment, les nouveaux patrons des pensionnaires de St James' Park pensent déjà à Jesse Lingard, actuellement à Manchester United, ou au défenseur anglais de Burnley James Tarkowski. Mais les Magpies comptent aussi faire leur marché en dehors de la Premier League, et les noms évoqués sont plutôt intéressants. Selon des informations de la presse locale, comme Football Insider, le défenseur du Napoli Kalidou Koulibaly est

tout simplement la cible principale des Magpies ! Encore sous contrat jusqu'en juin 2023 avec le club italien, le Sénégalais était déjà annoncé dans le viseur d'autres écuries européennes récemment, comme le PSG. Mais ce n'est pas tout. La presse italienne évoquait aussi samedi un intérêt pour Mauro Icardi. Toujours attaquant du Paris Saint-Germain, l'Argentin de 28 ans joue de moins en moins à cause de la concurrence en attaque et un départ est plus que d'actualité pour l'ancien de l'Inter, qui dispose d'un contrat jusqu'en juin 2023 dans la capitale. Pour sortir Newcastle de la crise et le faire remonter au classement, lui qui est actuellement dix-neuvième de Premier League, les nouveaux propriétaires voient les choses en grand.

PSG

Le coup de pression de Leonardo au Real Madrid pour Kylian Mbappé

PRÉSENT au Festival du Sport, organisé par la Gazzetta dello Sport, ce samedi en Italie, Leonardo en a profité pour revenir sur l'avenir de Kylian Mbappé au Paris Saint-Germain. L'occasion également pour le directeur sportif des Parisiens de faire part de son agacement concernant les agissements du Real Madrid à l'égard du natif de Bondy et d'adresser un terrible coup de pression au club madrilène.

Aux côtés de nombreuses personnalités du sport, le directeur sportif du PSG, Leonardo, prenait part ce samedi, en Italie, à l'un des colloques organisés par la Gazzetta dello Sport pour le traditionnel Festival du Sport. À cette occasion, le Brésilien est alors revenu sur plusieurs sujets concernant le Paris Saint-Germain. De l'arrivée de Lionel Messi à la stratégie de recrutement en passant par les critiques de Javier Tebas, le président de la Liga, à l'encontre du PSG, Leonardo a surtout pris la parole sur ce qui a agité le club de la capitale tout au long du mercato estival : l'avenir de Kylian Mbappé.

En fin de contrat en juin prochain, l'attaquant parisien laisse planer de nombreuses incertitudes quant à son futur au sein de la capitale française, qui plus est avec l'intérêt manifeste du Real Madrid, et ce depuis plusieurs mois. Si le natif de Bondy a d'ailleurs récemment reconnu sa volonté de quitter le PSG cet été, les dirigeants parisiens se sont montrés inflexibles, refusant, tour à tour, les offres transmises par les Merengues (160M€ puis 180M€). Mais face à cette attitude très agressive du club madrilène pour s'offrir le champion du monde 2018, les hautes sphères parisiennes perdent patience. En premier lieu, Leonardo. «Le Real Madrid dément mais je pense que le Real travaille depuis longtemps pour faire signer (Kylian) Mbappé», précise, dans un premier temps, le directeur sportif parisien avant de monter d'un ton et de lâcher toute sa frustration concernant l'attitude des responsables madrilènes : «ils parlent de Mbappé publiquement depuis deux ans et cela doit être puni. Je vois un manque de respect du

Real. Mbappé n'est pas un joueur normal, c'est l'un des meilleurs du monde. L'entraîneur, la direction, les joueurs du Real... ils parlent de Mbappé et je pense que c'est leur stratégie. Ce n'est pas respectueux.» Agacé face à la pression mise par les Merengues, prêts à tout pour recruter l'attaquant international français (50 sélections, 17 buts), Leonardo reproche donc aux Madrilènes de discuter de l'avenir de l'ex-Monégasque en toute impunité et sans respecter le club pour lequel il appartient toujours. Mais le Brésilien ne s'est pas contenté de tacler le Real, affirmant à nouveau la volonté du PSG de prolonger leur star : «notre idée, c'est de prolonger le contrat de Mbappé. Notre plan n'a pas changé. Kylian est un joyau, il est absolument parfait pour le PSG. Nous n'avons jamais planifié l'avenir du PSG sans Mbappé.» Suffisant pour calmer les ardeurs madrilènes et convaincre Mbappé, fraîchement nommé au titre du Ballon d'Or, de poursuivre sous les couleurs Rouge & Bleu ? Quoi qu'il en soit, le message est passé.

LIGA

Le plan du FC Barcelone pour préparer la succession d'Ousmane Dembélé

SUSPENDU à la décision de l'ailier français sur son avenir, la direction catalane planche en parallèle sur son successeur. Et une piste se dégage logiquement dans l'esprit des décideurs barcelonais.

Le FC Barcelone croule sous les dettes mais doit malgré tout préparer l'avenir sur le plan sportif. Si le début de saison du Barça demeure plutôt poussif avec un Ronald Koeman plus que jamais sous pression, les hautes sphères catalanes espèrent entrevoir la lumière rapidement. Et le retour des blessés comme Ousmane Dembélé et Martin Braithwaite pourrait offrir plus de latitude à Koeman dans un secteur offensif en proie à de grosses difficultés. Mais voilà, le doute plane sur l'avenir du premier cité sous contrat jusqu'en juin 2022. Conscient de l'incroyable potentiel de Dembélé, Joan Laporta a initié des discussions avec son entourage pour une prolongation. Car l'ailier français incarne le présent mais aussi le futur des Blaugranas.

Ce dernier posséderait même une offre catalane reposant sur un nouveau bail jusqu'en 2025, mais avec des émoluments moins conséquents que ceux perçus actuellement par le champion du monde. Problème, le clan Dembélé fait durer le plaisir, et son silence inquiète en interne les dirigeants barcelonais. Pour parer à toute éventualité, la direction catalane plancherait sur un plan B nommé Raheem Sterling. Dans son édition du jour, Sport révèle en effet que l'ailier anglais constituerait la priorité présidentielle pour remplacer Dembélé si celui-ci ne prolongeait pas.

Car le discours des Blaugranas demeure limpide : si Ousmane Dembélé ne prolonge pas avant janvier, l'intéressé ne jouera pas. Et les grandes manœuvres seront alors lancées pour boucler l'opération Sterling. Sous contrat jusqu'en 2023 avec Manchester City, l'international britannique se trouvait déjà dans le viseur du Barça l'été dernier. En plein marasme financier, les pensionnaires du Camp Nou n'avaient pas pu aller très loin dans ce dossier. Mais l'hiver prochain, la donne pourrait être différente, surtout si le Français ne prolongeait pas.

Une occasion à saisir donc, surtout que Sterling refuse de parapher un nouveau bail avec le champion d'Angleterre. Un signal fort qui laisse la porte entrouverte au FC Barcelone qui proposerait alors un prêt avec option d'achat obligatoire pour attirer le joueur dans ses filets. Pour le moment, Joan Laporta se focalise uniquement sur le cas Ousmane Dembélé, et attend avec impatience son retour sur les terrains pour offrir un zeste de flamboyance à un secteur offensif qui en a bien besoin. Tout repose donc sur le futur choix qu'effectuera Dembélé pour son avenir. Un jeu de chaises musicales qui pourrait jouer des tours aux Blaugranas...

HORAIRES DES PRIÈRES	ANNABA					CONSTANTINE					ALGER					OUARGLA					CHLEF					MOSTAGANEM					ORAN				
	Fadjr	Dohr	Acr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Acr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Acr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Acr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Acr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Acr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Acr	Maghrib	Icha
	05:07	12:16	15:29	17:58	19:19	05:12	12:20	15:34	18:07	19:23	05:26	12:35	15:48	18:20	19:38	05:18	12:25	15:42	18:13	19:28	05:33	12:41	15:55	18:26	19:45	05:38	12:46	16:00	18:31	19:50	05:41	12:49	16:03	18:34	19:52

LE JEUNE

N° 7114 – LUNDI 11 OCTOBRE 2021

INDÉPENDANT



Maximales

Minimales

Alger	25°	14°
Oran	27°	16°
Constantine	22°	9°
Ouargla	28°	14°

www.jeune-independant.net

direction@jeune-independant.net

SA GESTION CONFIEE À LA FAF

Sebgag limoge le directeur du stade Mustapha Tchaker

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Abderezak Sebgag, a annoncé hier dimanche que la gestion du stade Mustapha-Tchaker de Blida, est confiée désormais à la Fédération algérienne de football (FAF), suite aux nombreuses critiques dont elle a fait l'objet, à l'issue du match face au Niger (6-1), vendredi soir pour le compte de la 3e journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2022.

«J'avais le même sentiment de frustration exprimé par les joueurs et supporters. Maintenant, je comprends les déclarations du président de la République quand il a parlé de Issaba (gang, ndlr). Ce mot ne vise pas uniquement des personnes, mais il s'agit d'une mentalité, une culture qui est en train de s'installer chez nous. J'ai pris des décisions individuelles (sanctions, ndlr), touchant les personnes qui ont un rapport direct avec ce sujet. Nous avons décidé de confier la gestion de la pelouse du stade Mustapha-Tchaker à la FAF, car elle a une souplesse dans la gestion de ce genre de dossiers», a déclaré le premier responsable du département ministériel, peu avant son départ pour le Niger. Le ministre a accompagné l'équipe nationale, sur invitation de son homologue nigérien Sékou Doro Adamou, pour assister au match face au Niger, mardi au stade Seyni-Kountché (17h00), comptant pour la 4e journée (Gr. A) des éliminatoires de la Coupe du monde 2022 au Qatar. «Les gens à qui on a confié la gestion des infrastructures sportives ont pris



l'habitude de gérer les choses comme s'ils étaient passagers. C'est regrettable d'en arriver là, pour un pays comme l'Algérie. J'ai pris des décisions immédiates, considérées comme des solutions urgentes pour remédier à ce problème. Le sujet est profond et nécessite plus de préparation», a-t-il ajouté. Avant d'enchaîner : «Pourtant, j'avais reçu un rapport détaillé sur la pelouse du stade de Blida, accompagné de photos et vidéos, comme si elle était en excellent état. Malheureusement, ça n'a pas été le cas». Afin de mettre fin à ce problème récurrent de terrain décrié de l'enceinte blidéenne, Abderezak

Sebgag a indiqué avoir chargé le directeur de l'ENS/STS de former un groupe de travail. «J'ai chargé le directeur de l'Ecole nationale supérieure en sciences et technologie du sport (ENS/STS) de former une Task-Force, pour préparer les choses de manière scientifique et mettre ainsi fin définitivement à cette problématique», a-t-il conclu. A l'issue de la rencontre face au Niger, le capitaine de l'équipe nationale Riyad Mahrez et l'attaquant Islam Slimani ont vivement déploré l'état de la pelouse du stade Mustapha-Tchaker de Blida. «Je pense que le terrain lâbas (à Niamey, ndlr) sera meilleur qu'ici. C'est triste de le

dire mais c'est une réalité. Il faut savoir que le terrain est très abîmé. Il est presque injouable. Il y a du sable, je ne comprends pas comment un pays comme nous puisse avoir une pelouse de la sorte», a regretté Mahrez. «C'est grave pour un pays comme l'Algérie de posséder de telles pelouses. Pour aller au Mondial, il faudra mettre tous les atouts de notre côté. Nous au contraire, on donne plus de force à nos adversaires. On vient une fois par mois pour représenter l'Algérie. C'est une catastrophe de trouver les pelouses dans cet état. C'est grave», a réagi de son côté Slimani.

H. B.

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

10,2 millions d'Algériens ont reçu au moins une dose

LE PROFESSEUR Riad Mahyaoui, membre du Comité scientifique chargé de la lutte et du suivi de la pandémie Covid-19 en Algérie, a révélé aujourd'hui que 10 millions et 200 000 Algériens ont reçu la première dose du vaccin anti-Covid, tandis que 5 millions ont reçu les deux doses.

Le professeur Mahyaoui qui intervenait à la radio chaîne 1, a décrit le processus de vaccination, comme «pas proportionné à la taille des capacités fournies par l'État pour le processus et ses objectifs». «La situation épidémiologique connaît une stabilité, reflétée par la baisse significative du nombre de contaminés et de décès enregistrés quotidiennement, ce qui a généré du réconfort dans les cercles médico-administratifs, mais la prudence et la vigilance doivent être exercées et le processus de vaccination se poursuit, car c'est le seul moyen de lutter contre l'épidémie, d'autant plus que la quantité de vaccin est présente en grande quantité.»

Le même porte-parole a exprimé son espoir que les étudiants réagiraient à la campagne de vaccination dans les universités, coïncidant avec l'entrée à l'université, comme cela s'est produit lors de la rentrée scolaire. Dans son évaluation de la campagne de

vaccination, le professeur a confirmé la présence d'une grande réticence des citoyens au cours des derniers jours, contrairement à la situation au cours des dernières semaines, et exactement au mois de septembre, qui a vu une grande campagne de vaccination, où les résultats ont connu la vaccination de plus de 296 000 citoyens en une journée.

Les voyageurs algériens ne constituent plus un risque de propagation du Covid-19 en France selon le dernier numéro du journal officiel de la République française, daté du samedi 9 octobre 2021. Classée sur la liste «rouge», l'Algérie repasse dans la liste «orange».

Cette sortie de l'Algérie de la liste rouge de la France était prévisible, après la récente amélioration de la situation sanitaire dans le pays. Après une troisième vague particulièrement sévère cet été, les contaminations ont commencé à baisser dès la mi-septembre.

La baisse des cas de contamination au coronavirus Covid-19 en Algérie se confirme jour après jour, après avoir franchi, le 28 juillet dernier, 1920 cas.

En août dernier, la France a placé l'Algérie sur sa liste rouge en raison dans la situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19,

alors que l'Algérie traversait la troisième vague du coronavirus.

La Tunisie et le Maroc ont également été retirés de la liste rouge. Cette décision va sûrement faciliter le voyage vers la France qui a récemment reconnu le vaccin chinois Sino-vac.

Cette mesure implique quelques modifications pour les voyageurs non-vaccinés vers la France. Désormais, ils devront présenter un test PCR de moins de 72 h (au lieu de 48 h actuellement) ou antigénique (- 48 h, inchangé) avant le départ. Une fois en France, ils devront se soumettre à un auto-isolement de 7 jours au lieu d'une quarantaine obligatoire de 10 jours.

Les voyageurs non-vaccinés en provenance des pays «orange» restent soumis au régime du «motif impérieux».

Cette modification devrait ouvrir la voie à une hausse du nombre de vols de la compagnie aérienne Air Algérie et de ses concurrentes françaises.

Actuellement, 48 vols hebdomadaires sont autorisés entre la France et l'Algérie. Une offre très insuffisante au regard de la demande.

M. D.

SAHARA OCCIDENTAL

L'ONU appelée à se prononcer sur l'ouverture de consulats

L'ANCIEN commissaire à la paix et à la sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), Smaïl Chergui, a estimé impératif que le Conseiller juridique des Nations Unies se prononce sur l'ouverture, par certains Etats, de consulats dans des villes occupées du Sahara occidental à l'instigation de l'occupation marocaine.

Dans un entretien accordé au quotidien «El-Khabar», paru dimanche, M. Chergui a affirmé que «le retard immoral pour permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance reste un affront pour la communauté internationale», ajoutant que «les Sahraouis ont été contraints de reprendre la lutte armée pour que le Conseil de sécurité puisse se rendre compte des fourberies et mensonges du Maroc qui tente d'imposer le fait accompli au mépris du droit international en poursuivant ses pratiques arbitraires en violation de l'accord de paix qu'il a signé et en incitant certains Etats, en contrepartie de pots-de-vin, à la transgression de l'intégrité de la République sahraouie». Nous attendons toujours l'avis juridique du Conseiller des Nations Unies et mettre à nu les agissements de l'Etat d'occupation, d'autant que la responsabilité de l'ONU reste engagée au Sahara occidental jusqu'à l'organisation du référendum, a ajouté le diplomate.

Evoquant la sortie mesquine de la mission du Maroc à New York visant à porter atteinte à la sacralité de l'unité nationale de l'Algérie et le financement de deux organisations terroriste à cette fin, M. Chergui a rappelé la condamnation par l'ensemble du peuple algérien à travers les quatre coins du pays de cette provocation «qualifiée d'acte grave et ignoble requérant rigueur et vigilance». «C'est à partir de là que la Communauté internationale s'est réveillée et a pris la mesure de la gravité des agissements du Maroc pour la paix et la sécurité dans la région», a-t-il fait observer ajoutant que «c'est ainsi que le Maroc s'est vu contraint d'accepter un Envoyé onusien en remplacement de l'ancien président allemand». A une question sur un éventuel retour des deux parties en conflit, le Front Polisario et le royaume du Maroc, à la table des négociations sans conditions préalables, M. Chergui a déclaré que «cette revendication est réalisable si le Conseil de sécurité venait à réagir avec des injonctions claires quant au calendrier de ces négociations et définir de cette manière les responsabilités à l'origine de leur entrave.

S. O. B.